

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

Le 19 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 V 300 Vœu relatif à l'autorisation pour les cyclomoteurs électriques d'emprunter, à titre expérimental, les couloirs de bus.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'augmentation exponentielle du nombre de deux-roues motorisés circulant dans Paris (150 000 chaque jour) et que ces véhicules sont les plus concernés par les accidents de la circulation, en particulier les plus graves ;

Considérant l'adhésion de la Ville de Paris au projet européen E-SUM (European Safer Urban Motorcycling), dont la vocation est d'échanger sur les expériences dans les grandes villes européennes (Paris, Barcelone, Rome, Londres, ...) pour améliorer la sécurité des deux-roues motorisés ;

Considérant que la ville de Londres a décidé d'ouvrir, à l'essai, ses couloirs de bus aux deux-roues motorisés, à la suite de tests pendant 3 ans sur des carrefours expérimentaux, prouvant que les collisions impliquant les deux-roues avaient chuté de 42 % ;

Considérant que le passage des deux-roues motorisés à l'électrique constitue un enjeu essentiel en termes de lutte contre la pollution et de développement durable ;

Considérant que l'autorisation de circulation des deux-roues motorisés électriques dans les couloirs de bus serait une mesure très fortement incitative (en plus du dispositif d'aide à l'achat par la Ville) pour favoriser le passage vers un véhicule propre ;

Considérant que les vélos à assistance électrique bénéficient de cette autorisation sans que cela ne vienne troubler la circulation dans les couloirs de bus ;

Considérant que la puissance restreinte des deux-roues motorisés électriques et leur petit gabarit ne sont pas de nature à remettre en cause les conditions de sécurité et de circulation dans les couloirs de bus ;

Sur la proposition de M^{me} Edith GALLOIS et des élus du groupe Union des Démocrates et Indépendants,

Emet le vœu que :

Dans une perspective de développement durable et de sécurité routière, soit mise en place l'autorisation pour les deux-roues électriques d'emprunter les couloirs de bus à titre expérimental.